



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 13 février 2020 - Communication

Le tableau lié aux **affaires du personnel** présentant les engagements, promotions, réductions de stage, démissions et changements de carrière a été présenté et validé par le conseil d'administration.

Au moment du vote de la loi portant organisation de la sécurité civile et création du Corps grand-ducal d'incendie et de secours, une motion demandant la **réalisation d'un bilan intermédiaire après un an d'existence de l'établissement public** a été approuvée par la Chambre des députés. Ce bilan réalisé par le même groupe d'experts consultants, qui ont rédigé en 2009 la première réflexion sur la réforme des services de secours, sera soumis sous peu par Madame la Ministre de l'Intérieur à la Chambre des Députés. À l'issue de cette présentation, le document sera publié et accessible au grand public.

Le conseil d'administration a approuvé ensuite l'activation d'un report budgétaire de l'année 2019, une modification du registre des droits d'approbation, ainsi qu'un transfert budgétaire. Le **tableau budgétaire** pour l'année 2019 a été présenté pour information.

L'avant-projet définitif pour la **construction du Centre d'Incendie et des Secours Remich** et les coûts y afférents prévus de 15 Mio € a été présenté. Par ailleurs, l'affectation du terrain sis à Dudelange dans la zone industrielle « Riedgen », pour l'implantation du **futur Centre d'Incendie et de Secours commun pour les communes de Dudelange et de Bettembourg**, a été approuvée. **12 conventions de transfert de biens meubles et contrats de louage** portant mise à disposition de biens immeubles ont également été approuvés. Au total 36 conventions ont été approuvées par le CA à ce jour, dont 5 sont entrées en vigueur. Pour 39 autres, le CGDIS est en attente de réception du décompte par les communes avant présentation au CA.

Une **modification du règlement intérieur** essentiellement au niveau de la forme, de la rédaction et de l'organisation du document a été approuvée.

Le conseil d'administration a donné son accord pour conclure une **convention** entre le CGDIS et le **Lycée Technique pour Professions de Santé** offrant la possibilité aux étudiants infirmiers en anesthésie et réanimation de réaliser un stage au niveau du SAMU de manière encadrée et sécurisée.

Suite à une question posée en amont de la réunion par le délégué représentant du cadre des pompiers professionnels, il a été confirmé que les **pompiers professionnels** ayant fait le choix de rester **dans la carrière du fonctionnaire communal ont toujours la possibilité de passer un examen de promotion dans cette carrière.**